

Lens-Liévin-Hénin-Carvin Tourisme

CAHIER DES CHARGES

Catering des artistes et techniciens pour le
Festival de la Sainte Barbe
4 au 8 décembre 2025

14/10/2025

I. Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour but de définir le cadre des prestations suivantes lors du Festival de la Sainte Barbe 2025 :

- Catering des artistes et techniciens mobilisés pendant le Festival **du jeudi 4 au lundi 8 décembre** inclus
- Livraison, service, vaisselle, nettoyage et reprise inclus.

Les prestations se déroulent exclusivement à Lens et Liévin (62).

II. Descriptif des prestations

Pendant tout le montage et l'exploitation des sites des temps forts du Festival de la Sainte Barbe (qui se déroulent les vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 décembre), de nombreux techniciens, régisseurs et artistes sont mobilisés. Le montage démarre dès le mercredi 3/12/2025. Le démontage s'achève le mardi 9/12/2025.

2 salles sont mises à disposition du personnel :

- La Salle Jean Nohain, Route de Béthune à Lens (62300)
- La Salle Régnier, rue des 6 Sillons à Liévin (62800)

Les 2 salles sont équipées du mobilier et du matériel pour réchauffer et servir les plats.

Le total des repas à fournir s'élève à **653 repas** selon le détail ci-dessous :

JEUDI 4/12		VENDREDI 5/12		SAMEDI 6/12		DIMANCHE 7/12		LUNDI 8/12	
Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir
15	39	69	121	69	77	70	113	32	28

Du jeudi au vendredi inclus, les repas seront servis à la salle de LENS.

Du samedi au lundi inclus, les repas seront servis à la salle de LIEVIN.

Le nombre de repas communiqué à ce stade est indicatif, il pourra varier à la baisse ou à la hausse jusqu'à 10% du total indiqué.

III. Durée

La durée du contrat est définie par les dates auxquelles les prestations sont requises, soit du 4/12 au 8/12/2025.

IV. Prix et modalités de paiement

Le prix total par repas (entrée + plat + dessert, hors boissons, service inclus) ne pourra excéder 15 euros TTC.

Les repas consommés sont à facturer à Lens-Liévin-Hénin-Carvin Tourisme. Le paiement sera effectué à l'issue de la totalité des prestations sur remise d'une facture sur la plateforme Chorus Pro des Fêtes de la Sainte Barbe (SIRET : 809 389 232 000 38). Il se fera par mandat administratif par le trésor public (SGC Lens) sous 30 jours à compter de l'édition de la facture.

La sous-traitance n'est pas autorisée, le prestataire choisi devra assurer lui-même l'ensemble de la prestation.

Un acompte pourra être versé d'un montant maximum équivalent à 50% du montant total de la prestation, il devra le cas échéant être précisé sur le devis.

V. Remise des propositions

La remise des propositions se fera sous la forme :

- d'un devis détaillé par poste
- d'une proposition de menus entrée-plat-dessert par jour, incluant des options régimes spécifiques le cas échéant (végétarien, sans gluten, sans porc).
- de références sur des événements du même type
- une note sur l'ESS et/ou la politique de développement durable

Avec les pièces à fournir suivantes :

- Extrait K-Bis de moins de 3 mois ou numéro RNA pour les associations
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- Déclaration d'activité le cas échéant (établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des denrées animales ou d'origine animale). Attestation de contrôle sanitaire **le cas échéant**

Les propositions devront être remises par voie électronique à l'adresse contact@festivaldelasaintebarbe.com avant le 5 novembre 2025 à midi.

Un accusé de réception électronique sera transmis aux candidats.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

VI. Sélection des offres

a. Critères de jugement des offres

Les critères sont pondérés en pourcentage.

Critères de jugement	Pondération
Prix	70%
Références	10%
ESS/DD	20%

Critère Prix :

L'analyse du critère prix se fera sur le montant total du devis fourni.

La formule de calcul de la note est la suivante pour ce critère :

$70 \times \text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre du candidat}$.

La note maximale obtenue pour ce critère est donc de 70/70.

Critère Références :

Ce critère sera apprécié sur la base des références sur des manifestations et événements du même type proposées dans le dossier technique. Des attestations de commanditaires précédents peuvent éventuellement être fournies par le candidat. Il sera noté sur 10 points

Critère ESS/DD :

L'analyse de ce critère sera faite sur la structure :

- Si elle s'inscrit dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire – sur 10 points
- Si elle valorise une politique de Développement Durable (circuits courts, produits de saison, matériel réutilisable etc.) – sur 10 points.

Ces éléments seront évalués sur la base d'une note d'une page maximum, illustrée par des exemples.

Points de vigilance :

Le candidat devra également préciser dans quelle proportion le nombre de repas est ajustable chaque jour, et jusqu'à quelle date les ajustements sont acceptés.

Une certaine flexibilité est requise compte tenu du nombre de repas à servir les jours d'exploitation (vendredi, samedi, dimanche).

Le volume de repas avec régimes particuliers sera communiqué au prestataire retenu au minimum 15 jours avant le début des prestations.

VII. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent s'adresser à :

Justine Binot

Coordinatrice du Festival de la Sainte Barbe

justine.binot@tourisme-lens.fr

06 83 15 62 99

Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lille

143, rue Jacquemars Giélée

B.P. 2039 - 59014 Lille Cedex

Tél: 0320631300 - Fax: 0320631347 - Courriel: greffe.ta-lille@juradm.fr